

ASSOCIATION CREA

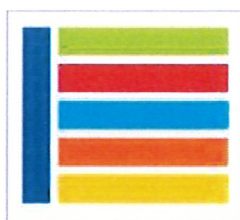
27 rue de Hirschau

68260 KINGERSHEIM

RAPPORT

du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



ALPHA AUDIT

2 avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
Adresse postale :
BP 31037
68050 Mulhouse cedex 1
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55
fidurevision@fidurevision.fr
www.fidurevision.fr

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale du ressort de la Cour d'appel de Colmar
SARL au capital de 40 000 € - RCS Mulhouse B380469700 - APE 6420 Z - TVA intracommunautaire FR 24380469700

Audit | Commissariat aux comptes

ASSOCIATION CREA

27 rue de Hirschau
68260 KINGERSHEIM

RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Aux membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**association CREA** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels « Règles et méthodes comptables » concernant le nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2022-06 appliqué par l'association et les impacts sur les comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 que nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Engagements de retraite

La note « Engagements de retraite et salaires » de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient aux membres du Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux membres du Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Didenheim, le 18 juin 2026

**Le commissaire aux comptes
ALPHA AUDIT**

Signé par Alexandra Stemmelin
Le 18 juin 2026



doc_Ko5W
tx_dK8723qQMKmb

Alexandra STEMMELIN

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 532.84	4 532.84		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	4 532.84	4 532.84		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	179 626.38	157 941.73	21 684.65	24 592.07
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	179 626.38	157 941.73	21 684.65	24 592.07
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	184 159.22	162 474.57	21 684.65	24 592.07
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	390 122.18		390 122.18	247 620.98
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	36 115.27		36 115.27	37 983.14
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	354 006.91		354 006.91	209 029.56
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				608.28
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 060.00		5 060.00	5 060.00
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	817 050.62		817 050.62	760 568.79
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	1 212 232.80		1 212 232.80	1 013 249.77
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 396 392.02	162 474.57	1 233 917.45	1 037 841.84

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	107 860.71	107 860.71
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	14 351.66	-27 310.52
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	29 958.67	41 662.18
SITUATION NETTE (1)	152 171.04	122 212.37
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	136.88	3 921.58
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	136.88	3 921.58
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	152 307.92	126 133.95
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	320 329.96	
PROVISIONS POUR CHARGES		330 967.21
TOTAL PROVISIONS (4)	320 329.96	330 967.21
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 414.50	481.50
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	220 171.59	268 231.33
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	226 003.93	210 999.86
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	10.00	3 000.00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	313 679.55	98 027.99
TOTAL DETTES (5)	761 279.57	580 740.68
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 233 917.45	1 037 841.84

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	9 001.50		8 589.00
VENTES DE BIENS	1 070.14		2 538.40
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	489 716.01		498 738.21
DONT PARRAINAGES	59 781.45		46 607.28
VENTES DE BIENS ET SERVICES		490 786.15	501 276.61
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 578 232.32		1 397 780.32
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 000.00		8 445.00
DONS MANUELS	8 000.00		8 445.00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		1 586 232.32	1 406 225.32
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	29 258.73		73 140.80
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	2 126.02		12 053.98
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		2 117 404.72	2 001 285.71
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	740.77		411.61
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	601 998.99		555 159.86
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	43 424.68		33 966.60
SALAIRES	1 043 601.19		994 914.96
COTISATIONS SOCIALES	354 770.39		316 538.16
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	12 446.71		14 595.69
DOTATIONS AUX PROVISIONS	18 621.48		46 013.98
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	18 642.21		13 021.68
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		2 094 246.42	1 974 622.54
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		23 158.30	26 663.17

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	6 800.37		8 000.87
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		6 800.37	8 000.87
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		6 800.37	8 000.87
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		29 958.67	34 664.04
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			6 998.14
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			6 998.14

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		2 124 205.09	2 016 284.72
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		2 094 246.42	1 974 622.54
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		29 958.67	41 662.18
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			